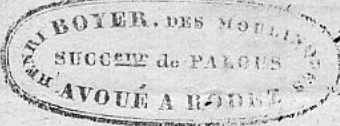


L'an mil huit cent quarante huit le quatorze mois nous autres
 ulbeigne huiſſier au pte le tribunal civil de l'Oron de
 roly y habitant et demeurant de l'Oron



la requête de D^{lle} Elodie Guet, sans profession domiciliée à Anglès, canton
 de Lapan, pour laquelle M^{re} Henri Boyer, avoué près le Tribunal civil de Rodez,
 est constitué et occupera avec l'ordonnance de domicile en sa personne et de l'Oron
 de Lapan et de l'Oron Louis Rodas propre et percepteur domicilié à Druelle
 canton de Rodez, au domicile par lui élu dans son inscription de greffe
 1848 chez M^{re} Domarès avoué à Rodez en parlant à lui
 même



Ordonné en vertu des biens de l'abbé Bouscayrol, que lesdites des
 charges de l'Oron en conformité de l'article 690 du code de procédure civile pour
 parvenir à la vente des biens saisis immobiliers et de l'Oron appartenant
 au dit feu l'abbé Bouscayrol, acte de l'Oron au greffe du Tribunal civil de
 Rodez, en même temps l'ordonnance de l'Oron de l'Oron de l'Oron
 les dits et observations si bon lui semble et d'assister à la lecture et publication
 du dit cahier de charges qui sera faite le Jeudi avril 1848 à l'audience du Tribunal
 civil siéant à Rodez qui se tiendra le dit jour à midi et heures suivantes si bon
 est, ainsi qu'à la fixation du jour de l'adjudication, sans aucun le successeur sera
 le vendeur de tout ou partie des objets saisis, mais lui avons de l'Oron qui s'agit pour lui de
 former sa demande en résolution et de la notifier au greffe avant l'adjudication et au
 Reçu du droit de la faire prononcer à l'égard de l'adjudication sans cette copie
 au successeur dans son domicile élu en parlant comme dessus. Tout pour
 moy trois francs de l'Oron

16 Mars 1848

Copie

Monsieur Louis Rodière, au domicile
Q. N° Desmarchés avenue d'Orléans

vous en prie

Bien à vous

1. une petite somme

2. j'ai une petite somme

3. une petite somme

4. une petite somme

5. une petite somme